

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 7 septembre 2026 à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, et le sept du mois de SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Mme Séverine FALCOTET,

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Bernard GONNET, M. Pierre-Yves PERRACHON (arrivée à 19h34), M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. Laurent ACCARY, M. François COLLOVRAY, Mme Nathalie AUBERGER, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Jean-Pierre CROZEMARIE, M. Emmanuel LARGE.

Excusés : M. Alain JOSEPH (pouvoir à Hervé CARREAU), Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Stéphanie THOMAS (pouvoir à Franck BARRET), Mme Laetitia CARRACO (pouvoir à François COLLOVRAY), M. Stéphane DIDIER (pouvoir à Brigitte GUILLAUME).

Le quorum est atteint

Le Maire entame cette séance par ses propos liminaires :

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver ce soir pour ce premier conseil municipal de rentrée, après cette période estivale qui, je l'espère, aura permis à chacune et chacun d'entre vous de profiter de quelques jours de repos et de retrouver ses proches.

*Cette période de vacances a toutefois été marquée par plusieurs épisodes de **fortes chaleurs et de canicule**, qui nous rappellent une nouvelle fois les effets du changement climatique et la nécessité d'y être attentifs, notamment pour les personnes les plus fragiles et les plus âgées.*

Je tiens à saluer le travail des élus, des services municipaux et de toutes les personnes qui ont contribué, durant cette période, à maintenir une vigilance auprès de nos administrés et à assurer la continuité des services. Ces épisodes de chaleur nous amènent également à réfléchir, dans nos futurs projets, à la manière dont nous pouvons mieux adapter notre commune à ces nouvelles contraintes climatiques.

La rentrée scolaire constitue naturellement l'un des temps forts de ce mois de septembre.

Nos enfants ont repris le chemin de l'école, accompagnés par leurs enseignants, les personnels communaux et les agents qui interviennent auprès d'eux au quotidien.

Je souhaite remercier l'ensemble des équipes qui ont œuvré pour que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles.

La qualité de l'accueil de nos enfants, les conditions de travail des enseignants et des personnels, la restauration scolaire, les activités périscolaires et la sécurité restent des sujets auxquels nous devons continuer à porter toute notre attention.

*Nous allons également consacrer une partie importante de notre séance à la **révision du Plan Local d'Urbanisme**, avec la présentation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD**.*

*Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir **Monsieur DALLEMAGNE du bureau JD Urbanisme**, qui suit notre commune dans le cadre de cette révision et qui va nous présenter plus précisément les orientations proposées pour le PADD qui a été travailler en commission que je remercie.*

C'est une étape importante, car le PADD constitue véritablement la feuille de route de notre projet de territoire pour les années à venir.

Il doit nous permettre de réfléchir à l'évolution de notre commune, à l'accueil de nouveaux habitants, au développement de l'habitat et des activités, mais également à la préservation de nos espaces agricoles et naturels, à notre cadre de vie, aux déplacements et aux enjeux environnementaux.

Les épisodes de canicule que nous venons de connaître sont d'ailleurs un rappel concret de l'importance de ces questions environnementales dans nos choix d'aménagement pour demain.

Je souhaite que la présentation de ce soir permette à chacun d'entre nous de bien comprendre les orientations proposées.

*Notre responsabilité est de **préparer l'avenir de notre commune tout en préservant ce qui fait aujourd'hui son identité, son cadre de vie et sa qualité de vie**.*

Je vous propose donc d'ouvrir cette séance et de commencer par les différents points inscrits à l'ordre du jour, avec, notamment les comptes rendus des commissions.

Je vous remercie.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Séverine FALCOTET comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission bâtiments et travaux du 29 juin
Un point a été fait sur la salle du Pressoir sur place : changement du rideau à venir ces prochaines semaines, les crédits sont prévus dans le budget. Pour l'aménagement du bar, la commune fait appel à un architecte d'intérieur pour étude de propositions. Brigitte GUILLAUME demande si le mur au milieu du bar n'est porteur. Le Maire répond que les contraintes éventuelles seront à voir en fonction de l'aménagement prévu avec l'architecte d'intérieur. Mais il faut en tenir compte si c'est le cas. La salle des associations sous restaurant scolaire est terminée et en grande

partie faite en régie par les services techniques. Un logiciel de suivi des travaux a été acquis pour les services techniques et contribuera à l'amélioration de l'organisation du travail. Un point sur les consommations d'énergie du boulodrome a été fait car la mise en service des panneaux photovoltaïques est effective depuis 1 an. Le retour sur investissement sera plus rapide que prévu par rapport aux calculs réalisés. Tout ce qui est produit est consommé car ça peut profiter à tous les bâtiments communaux dans un rayon de 2 km. La porte de secours à la salle des Colonnes est à adapter pour l'accès PMR, permettant ainsi de se séparer de l'ascenseur dont personne ne se sert pour accéder à la salle. Les services sont en attente de chiffrage. Un contrôle d'accès va être déployé dans les salles du Pressoir et des Colonnes. Une fuite d'eau a été détectée au stade sans pouvoir la localiser précisément. La décision a été prise de refaire un réseau séparément car l'existant est très vieux. Une demande de dégrèvement est en cours auprès de Suez pour la fuite. Des questions diverses ont enfin été évoquées par les membres de la commission.

- ✓ Commission finances du 26 août : un point sur la consommation des crédits en fonctionnement et en investissements a été fait. Le Maire rappelle par chapitre le montant des sommes réalisées par rapport à ce qui est prévu. L'ensemble des chapitres budgétaires est maintenu. Il évoque ensuite le prêt réalisé par la commune pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire, à taux réduit auprès de la Banque des territoires à 2.2% (taux du livret A + 0.5%) sur 20 ans, durée minimum prévue pour cette subvention spécifique par le prêteur. Le coût du crédit est de 22K€ alors qu'un prêt classique aurait été de 4.11% selon les conditions actuelles, ce qui aurait porté le coût à 47K€. La TVLH (taxe sur les locaux vacants) a été évoquée par la commission. La commission a estimé que la mise en place de cette taxe ne sera proposée au vote du Conseil cette année et qu'il était trop tôt pour se projeter sur l'intérêt de le faire compte tenu d'éléments incertains à ce jour. La location du minibus publicitaire prend fin en décembre 2026 et le choix a été fait de continuer avec véhicule pendant 2 ans qui a l'avantage pour les annonceurs publicitaires sortants de repartir sur des publicités du même montant qu'il y a 2 ans.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Révision du PLU : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire interrompt la séance pour laisser la parole à Julien Dallemagne du cabinet JD urbanisme en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la pièce politique et stratégique du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément au Code de l'urbanisme, il définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation des continuités écologiques à l'échelle communale.

Il exprime la vision des élus pour l'avenir de la commune, dans le respect des principes du développement durable, à savoir :

- *l'équilibre entre renouvellement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles ;*

- *la gestion économe du foncier ;*
- *la mixité sociale et diversité des fonctions ;*
- *la qualité urbaine, paysagère et architecturale ;*
- *la transition énergétique et adaptation au changement climatique.*

Le PADD fixe un cap. Les autres pièces du PLU (règlement, zonage, OAP, annexes) en assurent la traduction opérationnelle.

L'élaboration du PADD s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire structurant, notamment :

- *La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) ;*
- *Les lois Grenelle ;*
- *La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) ;*
- *La loi Climat et Résilience (objectif Zéro Artificialisation Nette – ZAN).*

Le PLU doit également être compatible avec les documents supra-communaux, notamment le SCOT, et intégrer la nouvelle codification du Code de l'urbanisme

Le PADD repose sur :

- *Un diagnostic territorial et environnemental ;*
- *Des échanges avec les élus ;*
- *L'association des Personnes Publiques Associées ;*
- *Une démarche de concertation avec les habitants et les acteurs locaux.*

Il traduit une réflexion collective et hiérarchisée des enjeux du territoire.

Il faut à la fois être précis et souple dans ce document car le PLU a une durée de vie de 10 ans environ.

Tout projet qui devra être compatible avec le PADD.

Il s'agit d'un premier débat. Mais à partir de ce point-là, la commune peut mettre en place des sursis à statuer pour tout nouveau projet ou permis de construire s'il y avait incompatibilité avec le projet politique de la commune en matière de droit du sol.

Brigitte GUILLAUME demande pour n'importe quelle zone, même si le projet est compatible au PLU actuel, s'il peut y avoir intervention de la commune avant toute délivrance pour voir s'il y a compatibilité avec le PADD ? Oui, c'est le cas, c'est à la commune de juger.

Entre les zones 1AU et 2AU, à ouvrir ultérieurement, Brigitte GUILLAUME demande si on peut en avoir un détail. Julien DALLEMAGNE renvoie à la fin du PADD où une carte résume les zones où la commune souhaite construire. Cette carte va figer les choses.

Il rappelle également que la commune a lancé une cartographie interactive où chacun, tout le monde, peut apporter sa contribution sur différents thèmes dont celui de l'environnement. Il en sera tenu compte dans la réflexion de la révision.

Elle demande ensuite si la loi SRU prévoit que le PLU puisse être voté à l'échelle de l'agglomération, notamment pour les quotas de logements sociaux ? Le Maire répond qu'il a été jusqu'à solliciter le Ministre sur la question, qui lui a répondu que cela ne sera pas possible.

Julien DALLEMAGNE rappelle qu'attention à ce que le Préfet ne prenne pas la main sur le PLU de la commune car il rappelle que c'est possible. Il faut que la commune maîtrise le PLU.

Le PLU est soumis au SCOT, schéma de cohérence territoriale, qui dit qu'on doit déjà construire à côté des gares. Dans la commune, la gare est excentrée, donc ce n'est pas très pertinent. La majorité du développement va se faire dans le centre bourg.

Emmanuel LARGE demande quel est le but de cet objectif. Pour la gare, c'est construire pour être sûr que la gare va être certain qu'elle pourra être desservie ? le cabinet répond que le PLU doit étudier si le développement de la gare est possible ou pas et selon quelles possibilités. L'idée est de s'assurer de sa protection, de la préservation du quartier de la gare, également le développement du centre. Il y a obligation de traiter ce secteur gare dans le PLU.

Afin d'éviter toute extension urbaine, la loi dit on construit regroupé dans le centre. Y-a-t-il un minimum de m2 à respecter pour ça, demande Brigitte GUILLAUME ? Le cabinet répond qu'il faut en discuter en commission dans le règlement de PLU. Il faut limiter la consommation foncière et disposer des outils pour le faire. Mais ça se fera plus tard dans la procédure. Aujourd'hui, il est question du PADD, fixant des objectifs au sens large.

Pierre-Yves PERRACHON conclut donc que les hameaux ne seront pas amenés à s'agrandir ? effectivement, répond le cabinet, la loi ZAN s'applique, zéro artificialisation nette.

L'Etat lutte contre l'étalement urbain. En 2050, on ne doit plus artificialiser. Ne peut plus « manger » de terrain agricole. Tous les 10 ans, on doit diviser par 2 l'artificialisation des sols.

Mais on doit toujours construire le même nombre de logements, sur moins de place. Il faut raisonner et construire différemment.

Le droit à construire est déjà fixé par l'Etat et le SCOT. Ca fait environ 170 logements à construire dans le PLU 2026-2036. Actuellement, ça fait une moyenne de 29 logements par an dans la commune et en objectif, ça fait 17 logements par an à venir.

Au niveau des logements vacants identifiés, au nombre de 50, ça semble beaucoup et peu à la fois selon ce qu'on compare.

Mais c'est compliqué de contraindre ces propriétaires à faire des travaux pour accueillir une nouvelle population.

Peut-on aller à l'expropriation, demande Brigitte GUILLAUME, pour parvenir à réaliser les objectifs, combien de temps ça prend. Oui, c'est un outil mais qui est long et coûteux. Pour le temps, ça dépend selon s'il y a négociation ou pas. Mais il faut un projet pour le faire.

Franck BARRET dit qu'on a des terrains urbanisables depuis 30 ans dans la commune et qui bloquent l'orientation urbanisable parce qu'il ne s'y passe rien. Il n'y a pas de volonté de vendre.

Julien DALLEMAGNE dit que le PADD peut préciser une parcelle comme étant stratégique et que cela pourra aller jusqu'à l'expropriation.

Brigitte GUILLAUME demande si l'on tient compte de la ligne à haute tension ? Oui, on met une couche supérieure dans le PLU qui peut rendre ces zones inconstructibles.

Elle prend ensuite l'exemple d'un terrain dans le bourg avec 3000m2. Que se passe-t-il s'il y a une volonté de diviser la parcelle, par rapport au problème de dents creuses. Est-ce que la commune peut préempter sur une partie du terrain. La commune peut faire ce qu'elle veut tant que c'est inscrit dans le PLU. Ca compte dans le potentiel constructible mais on ne sait jamais à quel moment une construction peut intervenir. Dans la commune, on a un potentiel constructible de 8ha.

Franck BARRET précise que la commune ne préemptera pas sur des terrains nus systématiquement sous prétexte que la commune ne veut pas que le projet d'un particulier se réalise. C'est le PLU qui doit prévoir ces choses-là.

JD Urbanisme présente la carte récapitulative, entre espaces à préserver, à construire comme étant stratégiques, zones économiques à favoriser, commerces à défendre.

Le cabinet rappelle le but de ne plus miter des zones agricoles et regrouper les constructions. Il faut préserver les espaces boisés dont celui de Pontanevaux à proximité de la gare. Le développement économique se trouve à la Ferté, Pontanevaux, en face de la Bâtie, autour du supermarché. Il est question d'un grand terrain stratégique à bâtir se situant à la sortie du Bourg et à proximité immédiate du collège. Si son classement était maintenu en constructible, il faut être sûr qu'il parte à la construction car il représente à lui seul 4,5ha. Franck BARRET fait ensuite part de son inquiétude car les zones en 2AU (urbanisées dans le futur) ne sont plus maintenues en zone constructible par la loi et on ne pourra plus les artificialiser. La conséquence, ce sont des terrains inexploités à terme et en friche. Que vont pouvoir en faire les propriétaires ?

Les zones économiques répondent-elles aussi au principe de densification, demande Emmanuel LARGE. Oui, la loi pousse à densifier.

François COLLOVRAY a été surpris de se rendre compte que la commune est plus que limitée dans ses choix. Elle n'a pas de marge de manœuvre avec les lois qu'elle a à respecter, les ratios.

Pierre-Yves PERRACHON dit que les problèmes vont arriver car la viticulture va mal, et des vignes sont coincées entre 2 parcelles construites. On ne se dirige pas vers des dents creuses comme le prévoit la loi mais vers des friches creuses.

Franck BARRET précise aussi qu'il y a des organismes qui vont se prononcer sur le PLU de la commune et qui auront leur mot à dire (DREAL, INAO, etc.). La commune est très encadrée.

François COLLOVRAY dit même qu'on est contraints d'un point de vue économique. Il faut partager le foncier entre l'habitat et l'économique.

Emmanuel LARGE évoque l'aspect environnemental avec comme but semble-t-il que les habitants puissent bénéficier d'un espace vert à proximité de chez eux, que ça ne soit pas des bâtiments les uns à côté des autres. Comment cela s'articule avec l'objectif de densification ? il faut intégrer la partie verte à l'intérieur d'un projet de construction ? oui, c'est le cas. JD urbanisme prend l'exemple d'une maison démolie, parcelle sur laquelle est plantée une forêt. Ceci va causer un droit supplémentaire de construire ailleurs car la parcelle est renaturée. Par contre, un simple espace vert n'est pas comptabilisé de la même façon.

Jean-Pierre CROZEMARIE évoque les pistes cyclables. Le PLU doit en effet promouvoir ces déplacements en prévoyant par exemple des emplacements réservés sur les terrains existants en vue de relier les chemins cyclables entre eux.

Fin du débat sur le PADD : 20h53.

A l'issue du débat, le Maire rouvre la séance de Conseil municipal.

Il rappelle aux conseillers qu'il n'y a pas de vote de l'assemblée pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui vient d'être débattu.

5. Stage vacances : convention avec l'ASC Football

Rapporteur : Stéphanie ARQUÉ

Suite à l'intervention d'Emmanuel LARGE, il est bien précisé qu'est facturé uniquement le coût des repas pris sur place, pas les frais d'activités.

La convention sera précisée dans ce sens.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

Vu la convention à intervenir entre l'ASC Football et l'inventaire de la commune et figurant en annexe,

Considérant qu'il convient d'autoriser le club à prendre ses repas au restaurant scolaire lors de stages vacances quand l'organisation le permet,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Franck BARRET ayant quitté la salle,

- ACCEPTE les termes de la convention avec l'ASC Football figurant en annexe
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

6. Présentation du CRAC 2025 GRDF

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire précise qu'il n'y a pas de vote de l'assemblée, le Conseil municipal prenant simplement acte de la présentation du Compte-rendu annuel d'activités 2025.

La commune compte 658 clients et 27km de réseau.

271K€ de recettes d'acheminement et hors acheminement sont générées.

952K€ représentent la valeur nette économique du patrimoine.

Il y a eu 24K€ d'investissements réalisés sur la concession.

Quantité acheminée en MWh : 12 892

Mises en service : 50 en 2025,

Mises hors service : 33 en 2025,

Coupures pour impayés : 5 en 2025,

Changements de fournisseur : 34 en 2025,

Branchements collectifs : 2 sur la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2224-31,

Vu le compte-rendu d'activités transmis par GRDF au titre de l'année 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'en faire la présentation en séance compte tenu des obligations relatives au contrat de concession.

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE de la présentation du compte-rendu d'activités 2025 de GRDF.

7. Convention cadre avec le Centre de Gestion 71

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu le projet de convention cadre destiné aux collectivités et établissements affiliées ;

CONSIDERANT la nécessité de formaliser le consentement de la commune de La Chapelle de Guinchay souhaitant bénéficier des missions complémentaires facultatives proposées par le CDG 71 ;

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADHERER** à la convention cadre du CDG 71 figurant en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71, tous avenants et actes subséquents ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal.

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 4 mai 2026 :

N°10/2026 : acquisition de la concession D64 au cimetière

N°11/2026 : demande fonds de concours MBA pour l'enseignement musical

N°12/2026 : demande de subvention FIPD pour la vidéoprotection

N°13/2026 : demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de voirie route de Romanèche

N°14/2026 : emprunt de 100K€ auprès de la Banque des territoires

9. Agenda et informations du mois

- Le Maire donne lecture du courrier de démission d'Alain JOSPEH de son poste d'Adjoint au Maire reçu le 1^{er} septembre. Mais ce dernier souhaite conserver son poste de conseiller municipal. La commune attend l'acceptation de sa démission par

le Préfet et le Conseil municipale aura à élire un nouvel Adjoint au Maire lors de la prochaine séance

- Point RH : tout d'abord, plusieurs recrutements sont intervenus ou sont prévus afin de renforcer les services, à savoir les arrivées
 - de Louis GEOFFRAY et Marion NORIS en tant qu'animateurs afin de compenser le départ de Laura DE CRUZ et la mise en disponibilité de Charlène JOSEPH ;
 - de Sandrine ROCHE HANIER à l'accueil de Bulle Vie.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein des services.

Un recrutement est en cours pour le service espaces verts et voirie suite à l'absence d'un agent qui se prolonge. D'autres absences significatives en cette rentrée au nombre de 5.

S'agissant des agents en cours de disponibilité, 2 nous ont envoyé un courrier de démission. Ils ont donc été radiés des effectifs de la commune à leur demande.

- Un concours de Pêche aux carnassiers se déroule sur la Saône le 19 septembre
- Les cloches de l'église sont actuellement en panne. Un marteau est défectueux.
- Le dossier d'urbanisme pour la construction d'une piscine est en recours contentieux suite à un refus de recours gracieux de la part de la commune.
- Ramassage des ordures ménagères résiduelles du pont du Chapitre : MBA s'est mise en contact avec la personne qui est très satisfaite de la solution qui lui a été trouvée
- Le Maire remercie les conseillers municipaux pour la distribution du bulletin municipal
- Rappel de l'invitation pour la pose de la 1ère pierre de la Gendarmerie qui se déroulera le mercredi 7 octobre à 11h.
- Le Maire évoque un projet médical et donne lecture du courrier reçu : prise de contact a été faite avec le docteur Pinatel en vue d'une future installation dans la commune. Brigitte GUILLAUME demande si un logement est nécessaire pour ce futur médecin. Le Maire dit que le PETR propose des logements pour les médecins et il évoquera ce sujet demain en réunion.
- La brocante du FLAC est assurée par les sapeurs-pompiers le 25 octobre
- Lundi 17 août, a eu lieu une opération avec la gendarmerie, la DDPP (Direction départementale de la Protection des populations) et la police municipale pour le problème de chats à Pontanvaux : 17 chats ont été récupérés par la DDPP.
- Dans le cadre du contrat d'entretien des bouches à incendie de la commune confié à Suez, 97 PI ont été contrôlés et 95 sont conformes.
- Fin du risque sévère du feu (pas d'alerte)
- Les nouvelles affiches « espace sans tabac » ont été déployées grâce à un partenariat avec l'ARS et la Ligue contre le cancer que je remercie : distance de sécurité de 10 mètres autour de certains établissements publics.
- Point sur le rendez-vous avec La Poste : la distribution concerne 15% uniquement du travail de La Poste actuellement et il reste 60 000 facteurs en France. Ils proposent de nouvelles prestations pour diversifier leurs activités telles que l'audit sur l'état de la voirie, le classement des voies par rapport à la loi 3DS qui peut avoir une incidence financière favorable dans les dotations versées par l'Etat à la commune, l'analyse sur les besoins sociaux qui est obligatoire dans l'année de renouvellement des mandats locaux. Par le biais d'un groupement de commandes avec d'autres communes, les prestations peuvent coûter moins cher. La Poste a évoqué aussi une prestation pour le recensement de la population, mais trop onéreuse.
- Compte-rendu de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) qui s'est déroulée le jeudi 27 août pour U Express : elle a émis un avis favorable pour l'agrandissement du supermarché.
- Remerciements pour la subvention 2026 de la MFR de Pont de Veyle

- Attribution du chèque arbre 2026 par le Département.
- La commune a été sollicitée pour la présence d'un spectacle de guignols. Une réponse positive a été envoyée pour envisager un spectacle pour les prochaines vacances scolaires.

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX annonce sa commission 3S le 17 septembre à 18h30. Les conseillers vont prochainement recevoir la convocation. Elle demande ensuite si des conseillers seraient disponibles en journée le 1^{er} octobre et/ou le 2 octobre pour baliser le chemin de randonnée pour la marche rose du 3 octobre. Gilles SAUNIER, Pierre-Yves PERRACHON et Didier PIN seront disponibles le 2 octobre.

Elle revient sur les épisodes successifs de canicule pour préciser que toutes les personnes vulnérables recensées ont toutes été appelés.

Didier PIN évoque le marché nocturne qui a été reporté au 18 septembre. Il demande des volontaires pour aider à la mise en place à 18h et débarrasser ensuite à la fin.

Stéphanie ARQUÉ remercie les conseillers pour le bulletin municipal. En octobre, elle organisera une commission communication, notamment pour envisager un redécoupage des secteurs de distribution du bulletin, certains étant considérés trop vastes.

Elle fait ensuite un retour sur les assemblées générales qui se sont déroulées :

- AG de l'ASC Foot vendredi soir : le bilan sportif est positif, beaucoup d'assiduité de la part de tous les acteurs. Pour la saison à venir, l'équipe 1 a été renforcée tout en réussissant à conserver 90% de ses joueurs. L'association remercie les bénévoles pour leur aide quotidienne et la mairie pour la mise à disposition des infrastructures.
- AG de la musique samedi : l'association remercie les équipes enseignantes, les élèves et les parents. Elle est très satisfaite des nouveaux locaux mis à disposition par la mairie, et le grand confort qu'ils représentent par rapport à avant. Au programme de cette année écoulée, le concert de Noël, le festival, la fête de la musique, un après-midi passé au Bocage. Le bilan est légèrement déficitaire dû à l'achat de mobilier pour l'aménagement des nouveaux locaux. Le bilan du festival est en léger déficit. Les projets : concert de Noël, un spectacle de musique à danser sur un répertoire irlandais en partenariat, le festival qui a lieu fin mai, un projet de musique et comédie le 4 juin, la fête de la musique,

Elle revient ensuite sur le forum des associations du 5 septembre, un moment fort pour nos associations. Une vingtaine était présente. Une nouveauté pour cette matinée ponctuée de démonstrations très appréciées : merci à la Gym et Paradis de la danse pour cela. A noter la présence de Sophie CLEMENT, vice-présidente du Département à la vie associative, et la remise des prix aux associations, au cours de laquelle 6 élus étaient présents et elle les remercie.

Philippe LOURENCO parle de la sécurité route du Vieux moulin aux abords des travaux. Beaucoup de panneaux et des travaux qui perturbent la circulation piétonne avec la reprise de écoles. La cohabitation est difficile en temps de travaux, le Maire en est conscient. Il demande ensuite si un courrier a été envoyé pour nettoyer un terrain route de Romanèche. Oui, c'est fait.

Jean-Pierre CROZEMARIE dit que le chantier Novalys commence à agacer les riverains. Le Maire répond qu'il est intervenu à chaque fois pour éviter tout trouble à la tranquillité publique. Guillaume BOUCHACOURT dit que pendant les vendanges, le bruit à 4h30 du matin est dû aux machines pour vendanger, cela ne concerne certainement pas le chantier. Ensuite, Jean-Pierre CROZEMARIE dit qu'il y a eu beaucoup de coupures électriques intempestives ce trimestre dernier. Le Maire répond que la commune ne dispose pas de compte-rendu d'activités d'Enedis car la compétence est déléguée au SYDESL. Est-ce lié aux orages importants des dernières semaines ou à un autre phénomène ? Nathalie AUBERGER dit qu'EDF a pourtant prévenu son lotissement des plusieurs coupures dans une même journée. Le Maire dit également que ça peut être lié à d'autres problèmes ou phénomènes aux alentours de la commune, et que nous n'en sommes pas avertis.

Pierre-Yves PERRACHON se demande si la commune peut imaginer un plan de sauvegarde avec tous les événements climatiques violents qui se répètent. Le plan communal de sauvegarde existe et a été voté lors du dernier mandat, répond le Maire.

Guillaume BOUCHACOURT revient sur les vendanges 2026, avec trop peu de volume pour qu'elles soient satisfaisantes. Cela va engendrer des problèmes de trésorerie à court terme pour les exploitants. Franck BARRET complète les propos en précisant que c'est toute l'agriculture qui est concernée.

Pendant cette période de vendanges, il demande des moyens supplémentaires à MBA mettre plus de poubelles. Le Maire va intervenir.

Isabelle GIL se demande si l'éclairage public est toujours coupé après 23h. Jusqu'à l'impasse des Marmets, ça reste allumé. Les conseillers font la supposition que cette partie d'éclairage est peut-être branché sur Juliéas, comme une partie des Deschamps l'est avec le Rhône. Vérifications à faire.

Brigitte GUILLAUME évoque des problèmes de circulation sur une partie du trottoir route des Burriers. Un courrier a été envoyé au propriétaire, répond le Maire.

Sandrine JAILLOUX informe de la tenue d'une prochaine commission enfance et familles début octobre. A cet ordre du jour, les tarifs du restaurant scolaire, car le fournisseur des repas a augmenté le coût de ses prestations. Elle remercie les conseillers de leur réponse rapide pour être bénévoles à la course des enfants organisée le 27 septembre 2026 dans le cadre de Septembre en Or.

Franck BARRET fait un point rapide sur les travaux, comme les ganivelles posées vers le city stade pour empêcher les ballons d'aller dans les ronces (relevées régulièrement, solution à parfaire), la réhabilitation des chemins piétons devant la salle du Pressoir et dans la zone verte, l'élagage terminé dans la commune, le passage de la balayeuse de Crêches à venir en septembre, l'eau mise en service à la cabane de chasse. Il finit par évoquer la recrudescence de l'ambrosie en ce moment.

Fin de la séance 21h47

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
70/2026	Désignation du secrétaire de séance
71/2026	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2026
72/2026	Stage vacances – convention avec l'ASC Football
73/2026	Présentation du CRAC 2025 GRDF
74/2026	Convention cadre avec le CDG71

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	Pouvoir à Hervé CARREAU
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Pouvoir à Franck BARRET
<u>FALCOTET Séverine</u>	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
ACCARY Laurent	Conseiller municipal	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	Pouvoir à François COLLOVRAY
AUBERGER Nathalie	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
DIDIER Stéphane	Conseiller municipal	Pouvoir à Brigitte GUILLAUME
CROZEMARIE Jean-Pierre	Conseiller municipal	
LARGE Emmanuel	Conseiller municipal	